

MAIRIE DE VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE
60112 Verderel-lès-Sauqueuse



Département de L'OISE
Arrondissement de Beauvais
Canton de MOUY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE, légalement convoqué, s'est rendu à la mairie de Verderel-lès-Sauqueuse, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes. MM. DUFOUR Marcel, PAILLARD André, LEROY Alain, CARNEIRO Elisa, MONTEIRO Marie-Thérèse, POTIER Marie-Christine, AUTIN Mathieu, BERTHUIT Julien, DESBORDES Jannick, LEROUX François, LINSTRUISEUR Marc, PLATEL Pascal et TAVERNE Bruno.

M. Pascal PLATEL est nommé secrétaire de séance.

Au vu de l'actualité très récente et de nos obligations réglementaires, M. le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent le rajout de trois délibérations à l'ordre du jour initial.

6) Délibération portant sur les modifications statuaires du SE60

7) Délibération autorisant M. le Maire à acquérir la parcelle AE113 localisée au 8 rue de Péronne 60112 Verderel-lès-Sauqueuse

8) Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2025

M. le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à apporter au compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2025. Le Conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

Information sur la vie de la commune depuis le 26 septembre 2025

M. le Maire fait le point sur les évènements depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

➤ **Conseil Départemental de l'Oise**

Nos conseillers départementaux, Mme Anne Fumery et M. Olivier Paccaud, nous informent que nos dossiers de demande de subvention pour les travaux de voirie rue des Sapins et route Juvignies et d'un enfouissement du réseau rue Saint-Martin, ont été acceptés.

Nous allons bénéficier d'une subvention départementale de 37 190 €, plus 21 400 € et 4 130 € accordées du SE60 pour l'enfouissement du réseau.

De plus, Mme Anne Fumery nous a informés que nous pouvons commencer les travaux de clôture du stade car le dossier passera au début de l'année 2026. Nous avons une dérogation à cet effet.

➤ **Architecte**

Nous avons reçu M. De Koninck pour le permis du préau et le dossier MAM. Il nous a remis des devis, respectivement de 2 400 € et 10 800 €. M. le Maire rappelle que nous sommes obligés de faire appel à un architecte pour ces dossiers. Les tarifs ont été négociés et nous avons signé le devis. Les conseillers ont débattu sur les prestations de l'architecte. M. le Maire les a donc invités à participer à la réunion du 3 décembre, au cours de laquelle il présentera l'esquisse du projet MAM.

➤ **Conseil d'école du 4 novembre**

Notre directrice nous a présenté les résultats des élections du conseil d'école ainsi que son rôle.

Les institutrices nous ont ensuite exposé l'ensemble des actions qu'elles ont menées, ainsi que la situation financière de la coopérative scolaire.

Nous avons un effectif de 71 élèves scolarisés dans notre regroupement scolaire. L'effectif devrait rester stable pour la rentrée 2026.

Un important dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire a été mis en place.

➤ Octobre Rose

Les bénévoles de l'Art Floral sont à l'origine de cette première participation de notre commune à cette action. Nous les remercions vivement pour cette réussite qui a permis de remettre un chèque de 1 175 € à la ligue contre le cancer. Merci aux nombreux donateurs.

➤ Fond de concours de notre Agglomération du Beauvaisis

L'Agglomération du Beauvaisis nous a accordé deux subventions des montants suivants :

16 855 € pour la côte des Sapins Pour rappel le coût était de 51 468 € Le département nous accorde 17 770 € Restera à charge de la commune 16 843 €	7 625 € pour la clôture du stade de foot Pour rappel le coût était de 30 495 € Le département nous accordera 10 368 € La ligue de football nous accordera 4 970 € Reste à charge de la commune 7 531 €
---	---

Nous les remercions chaleureusement.

Nous adressons également nos remerciements aux dirigeants du club de football pour leur participation aux travaux d'aménagement du stade Jean-Lavergne.

➤ Réunion de l'Association Foncière

Il nous a été expliqué que la dissolution de l'Association Foncière avait été retardée du fait des démarches administratives. Il reste un solde positif de 56 369 € qui va être réparti dès que possible en fonction du nombre d'hectare par commune dans le périmètre de l'aménagement foncier.

- 6,75% à Beauvais
- 36,24% à Milly-sur-Thérain
- 33,24% à Verderel-lès-Sauqueuse, soit 18 737 € pour notre commune en 2026
- 23,87% à Troissereux

➤ Concours départemental des villes et villages fleuris 2025

La remise des prix aux concours des villes et villages fleuris a eu lieu le 21 novembre 2025. Nous étions 15 personnes à représenter notre commune. La commune a obtenu 2 prix pour une valeur de 275 € ; plus 2 prix pour le concours individuel des façades fleuries accordées aux familles Vermeiren de Fourneuil et Martins de Guehengnies.

La Mairie adresse ses félicitations à toutes les personnes ayant contribué au fleurissement de nos villages.

➤ Nouveau préau de l'école et escalier extérieur de la maison communale

Nous avons eu un rendez-vous avec M. Michel Aubry pour la réalisation des fondations, en présence de M. Christophe Hodencq qui posera le préau.

M. Monthois a réalisé le terrassement avec l'aide des agents communaux et du matériel des agriculteurs (benne télescopique).

Les agents ont coulé une dalle en béton sur le pignon Est de la maison communale afin d'y poser un escalier extérieur qui permettra l'accès à l'étage. Nous remercions l'entreprise De Baëts de Crèvecœur-le-Grand et son représentant M. Germain Coutard qui nous ont permis de récupérer un escalier extérieur en Galva pour le prix de 600 € HT alors que le devis initial pour sa réalisation était de 17 700 € HT.

➤ Conférence des Maires à Hermes

Cette réunion concernait principalement l'approbation du PLUI. Il sera applicable au 15 janvier 2026 en substitution de notre PLU communale.

➤ Enfouissement des réseaux dans le haut de la rue Saint-Martin

Notre interlocuteur du SE60, M. Dasilva s'est entretenu avec M. le Maire pour faire le point sur ces travaux, qu'il envisage de commencer au 1^{er} trimestre 2026. Il a été précisé que le raccordement des abonnés entre la route et leurs maisons sera pris en charge par ces travaux. Le terrassement se fera dans le trottoir à chaque fois que c'est possible. Des réunions sur site sont prévues pour le piquetage des travaux.

1) Délibération afin de reconduire la convention de gardiennage du Point Vert de Guehengnies entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La convention relative au Point Vert de Guehengnies, qui lie la commune de Verderel-lès-Sauqueuse à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, arrive à son terme le 31 décembre 2025. M. le Maire précise qu'elle est établie pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire demande aux conseillers chargés de la tenue du Point Vert d'être très vigilants sur les déchets qui y sont déposés. Le point vert n'est pas une déchetterie. Pour garantir le maintien de cet équipement communautaire sur notre commune, il est essentiel d'être sérieux.

2) Délibération portant sur l'octroi de bons d'achats de noël pour les agents communaux.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer aux Agents communaux, à l'occasion des fêtes de fin d'année, une gratification exceptionnelle sous la forme de bon d'achat de Noël, comme l'an passé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette disposition et autorise M. le Maire à octroyer un bon d'achat de Noël aux Agents communaux. Il a été précisé que c'est la dernière année que l'on prend cette disposition car la mise en place du RIFSEEP et du CIA inclura cette gratification.

3) Délibération afin de reconduire la convention de Fourrière Animale qui lie la commune avec la SPA.

M. le Maire présente les termes de cette convention.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir la formule la moins onéreuse.

4) Délibération de principe autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour remplacer un agent public momentanément indisponible.

M. le Maire rappelle que notre agent M. Benoît Rouillard est en arrêt pour une maladie grave. Nous lui souhaitons beaucoup de courage pour affronter cette épreuve, et un prompt rétablissement.

Il est proposé d'établir un nouveau contrat de travail du 1^{er} décembre 2025 au 31 mars 2026 à notre agent saisonnier M. Christophe Onclerq.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

5) Élections municipales du 15 mars 2026 : présentation du nouveau mode de scrutin applicable aux communes de moins de 1000 habitants.

M. le Maire expose les dispositions du nouveau mode de scrutin qui sera applicable pour la première fois aux communes de moins de 1 000 habitants lors des élections municipales des 15 et 22 mars.

Les Conseillers Municipaux sont élus au scrutin de liste. Les listes proposées aux habitants devront comprendre 15 conseillers (minimum 13 et maximum 17). Elles devront impérativement respecter le principe de parité, en alternant un candidat de chaque sexe tout au long de la liste.

L'ordre de présentation des candidats sur la liste n'a pas vocation à déterminer l'élection du maire ou des adjoints, qui sera décidée lors de la première séance du Conseil municipal.

Les électeurs n'auront plus la possibilité de modifier une liste : tout bulletin composant des noms barrés ou ajoutés sera considéré comme nul.

Les déclarations de candidatures devront être déposées à la préfecture au plus tard le 26 février 2026.

Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire. La liste qui aura obtenu la majorité des suffrages exprimés se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les sièges restants sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il n'y aura qu'un seul tour si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

L'ensemble des conseillers municipaux désapprouve cette nouvelle disposition. Nous considérons qu'elle n'est pas adaptée à nos petites communes et qu'elle va provoquer une plus grande abstention des électeurs. Nous avions un mode de scrutin où chacun pouvait intervenir sur l'élection des conseillers communaux selon son ressenti et son désir.

Bruno nous demande qui a voté cette disposition ? Ce sont nos députés et sénateurs.

A ce propos, nous remercions notre sénateur, M. olivier Paccaud qui s'est battu au Sénat contre cette nouvelle disposition, sans succès malheureusement.

6) Délibération portant sur les modifications statuaires du SE60.

Cette délibération prévoit de réduire le nombre de délégués au sein du Comité Syndical. Il passera de 133 à 106. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité en faveur de cette libération.

7) Délibération autorisant M. le Maire à acquérir la parcelle AE113 localisée au 8 rue de Péronne 60112 Verderel-lès-Sauqueuse.

M. le Maire explique aux conseillers que cette proposition de délibération est proposée au dernier moment du fait d'un mail que nous venons de recevoir en Mairie et qui nous fait part de la vente du 8 rue de Péronne à des investisseurs. Nous avons la possibilité de préempter à travers la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) qui nous est adressée par les futurs

acquéreurs. La commune étant à la recherche d'une propriété proche du centre bourg de l'un de ses hameaux, afin d'y créer un espace de vie pour les associations ainsi qu'une zone de stockage pour les employés municipaux, nous avons proposé cette préemption.

Il s'agit d'une propriété de 8 723 m² comprenant une maison, une grange en brique et des terrains à bâtir, vendue au prix de 130 000 €.

Les conseillers en ont débattu et un tour de table a été proposé pour que chacun puisse s'exprimer.

Au vu du prix, de la situation de cette propriété et de l'opportunité pour la commune, il a été voté de préempter sur cette propriété au prix actuel de la vente, à 11 voix pour et 2 abstentions.

8) Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Nous devons prendre une délibération afin de pourvoir payer les premiers frais liés à la future MAM étant donné que ce dossier n'a pas été budgétiser pour 2025. Il est proposé d'octroyer 20 000 € du budget 2025 à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Questions diverses

Journal Info

Chaque président d'association doit rédiger une page pour présenter leurs actions. Nous espérons finaliser ce journal pour la cérémonie de vœux.

Vœux 2026

Préparation de la cérémonie de vœux 2026 qui sera célébrée à la salle multifonctions, le 10 janvier 2026 à 11 heures. Le maire et les adjoints se répartissent les tâches avec l'aide des conseillers.

La cérémonie se déroulera comme les années précédentes.

Rappel des nouveaux travaux à réaliser en 2026

- Toiture de l'église de Sauqueuse-Saint-Lucien : restauration complète
- Toiture de l'école de Verderel : pose d'une sous-toiture
- Élargissement de la route allant du cimetière de Sauqueuse-Saint-Lucien à la D52

Rappel des travaux prévus en 2025 et qui seront réalisés en 2026

- Pose du préau
- Pose d'un escalier extérieur de la maison communale et aménagement de l'étage
- Agrandissement de la maison communale pour transformer le rez-de-chaussée en MAM (Maison des Assistantes Maternelles)
- Enfouissement du réseau dans le haut de la rue Saint-Martin

Travaux de voirie :

- À Fourneuil : rue Devant la Ville et rue du Chauffour
- A verderel : rue du Petit Verger – rue des Sapins – Route de Juvignies
- A Guehengnies : Côte des Sapins

Rue des Longs Buquets

M. Delbaert est propriétaire du champ situé au bout de la rue, à droite. Il a cassé le couvercle du puisard communal qui récupère les eaux de cette rue. Il prétend que ce puisard est partiellement sur sa parcelle et veut que l'on rembourse 70 € à son exploitant pour le remplacement de ce couvercle. Il est possible que le puisard soit un peu sur sa propriété mais nous n'en avons pas la certitude car il n'y a plus de bornes.

Les conseillers ont décidé qu'il n'était pas envisageable que la commune prenne en charge les 70 € demandés pour le remplacement d'un couvercle cassé par le propriétaire du champ.

Zone de croisement à Sauqueuse-Saint-Lucien

Ce projet est abandonné car cette route va être élargie sur toute sa longueur (du cimetière à la D52).

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h20.